ART. 25 N° I-481

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N º I-481

présenté par Mme Rabault

ARTICLE 25

À l'alinéa 32, substituer aux mots :

« pour la gestion des garanties publiques à la »

les mots:

« chargé d'émettre et de gérer les garanties publiques accordées aux entreprises du secteur de la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.